

démarches d'économie circulaire (production avec un recyclage des matières premières développée), l'identification de leviers économiques et juridiques pour préserver la biodiversité cultivée, la rédaction d'éléments de sensibilisation pour encourager les entreprises à intégrer la biodiversité dans leur stratégie et les moyens de valorisation de leurs engagements sur ce thème. Le projet concernera prioritairement les TPE/PME, avec lesquelles les Parcs travaillent régulièrement et qui ont le plus de difficultés pour conduire des actions dans ces domaines.

Pour en savoir plus sur la Mission Economie de la Biodiversité :

www.mission-economie-biodiversite.com

Pour en savoir plus sur CDC Biodiversité :

www.cdc-biodiversite.fr

Pour en savoir plus sur les PNR :

www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

Avec un réseau de 48 Parcs naturels régionaux (15 % de la surface de la France, 4 200 communes, 23 régions, 71 départements), les Parcs constituent la première infrastructure écologique territoriale française habitée (plus de 3,5 millions d'habitants).

Ces territoires sont labellisés car ils font des choix de développement s'appuyant sur la richesse de leurs patrimoines (notamment naturel). Dotés de 2 000 agents, ils ont vocation à expérimenter des solutions innovantes. Ils jouent également un rôle de facilitateurs pour la mise en réseau des différents acteurs de leur territoire, ils sont notamment en relation avec les chefs d'entreprise, les collectivités, les habitants et les associations. La FPNRF représente et anime le réseau.

>> Collectivités et foncier forestier : les Communes Forestières s'investissent

La place du foncier forestier dans la mise en valeur de leurs espaces se pose de plus en plus aux communes dans le cadre de leur mission d'aménagement du territoire. Les collectivités locales ont pleinement investi ce rôle en construisant des routes forestières, finançant des animations auprès de propriétaires privés, créant des zones d'activités économiques dédiées au bois, en soutenant l'utilisation du bois local pour maintenir la valeur ajoutée sur leur territoire... tout en favorisant la qualité du cadre de vie, des paysages, des milieux pour répondre aux attentes des habitants et des usagers.

Au sujet du foncier forestier, les questions sont nombreuses : place de la forêt dans les plans locaux d'urbanisme, mise en valeur de biens vacants et sans maître, gestion des biens de section, appui au regroupement ou à l'animation en forêt privée.

Pour répondre à ces questions, l'Union Régionale des Communes forestières Auvergne Limousin travaille à l'élaboration d'une boîte à outils sur le foncier forestier à destination des collectivités. Ce document pratique contiendra les textes réglementaires relatifs au foncier forestier, une explication de leur utilisation selon les objectifs poursuivis par la collectivité ainsi que les témoignages de territoires qui se sont impliqués sur le foncier forestier.

Des territoires pilotes

Une expérimentation grandeur nature sur la communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière, en Creuse, sera menée en 2014 et 2015. En lien avec les acteurs forestiers, il s'agira de détailler les types de propriétés sur le secteur et favoriser l'acquisition de parcelles forestières par les communes, lorsqu'elles n'ont plus de propriétaires connus, ou lorsque cela permet de concrétiser des projets de voirie, de

place de dépôt, de transfert ou d'échange avec des propriétaires privés voisins intéressés. Cette expérimentation sera complétée par un travail en partenariat avec d'autres territoires du Massif central : Ardèche, Lozère, Nièvre...

La parution de cette boîte à outils et sa diffusion sont prévues pour fin 2015, avec le soutien financier du Feder, du Conseil Régional du Limousin et de l'interprofession France Bois Forêt.

L'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Limousin regroupe des collectivités ayant sur leur territoire une forêt publique et plus largement celles intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois. Force de propositions, elle favorise une approche territoriale et multifonctionnelle des politiques forestières. Déclinée en union régionale et plusieurs associations départementales, elle couvre les $\frac{3}{4}$ de la surface forestière.

>> Encore une bourse foncière forestière

Après la Lozère et l'Aude, le département des Pyrénées Orientales s'est doté d'une bourse foncière forestière en 2013, la troisième du partenariat SAFER -CRPF de la région Languedoc Roussillon.

Il s'agit d'un site internet auquel on accède à l'adresse suivante : www.bourse-fonciere-forestiere-lr.com. Le site permet d'accéder par canton et par commune aux offres de vente et d'échange. Une courte description et une vue aérienne permettent de se faire une idée des bines proposés. Les techniciens du CRPF et de la SAFER apportent des renseignements supplémentaires au besoin. Une rubrique «À savoir» explique le calcul des frais de notaire et les aides des Conseils Généraux auxquelles les acteurs de la vente peuvent accéder.

Bois Forêt Conseils

La Roche des Mouillas
58360 Saint Honoré Les Bains

> **Tavernari Laurent**

Tél : 06 40 10 90 45 - Fixe : 03 86 30 25 89

Courriel : ltavernari@yahoo.fr

Achat de résineux

sur les régions Bourgogne, Auvergne,
département de la Lozère et du Tarn



Exploitation Forestière

LA SCIERIE ARDENNAISE

RECHERCHE

GRUMES ET SOLS BOISÉS

Toutes essences (préférence chêne)

Région indifférente

08320 Vireux-Wallerand - France

Tél. : 03 24 41 81 16

Fax : 03 24 41 78 63